

## FERMETURE TEMPORAIRE DU PONT DE FLEURVILLE

Dans un souci prioritaire d'assurer la sécurité des usagers, le Département de l'Ain, en accord avec le Département de la Saône-et-Loire, doit procéder à la fermeture temporaire du Pont de Fleurville à compter du samedi 25 janvier 2025 pour une durée de 10 semaines au plus. Cette décision s'impose en raison du non-respect des limitations de gabarits et de tonnage sur l'ouvrage et de ses conséquences sur certaines pièces de l'ouvrage dont la dégradation s'accélère. Les deux Départements déplorent une nouvelle fois l'action de l'association *Bien Vivre à Replonges* qui a bloqué en 2021 le nécessaire projet de reconstruction du pont. Des années ont été perdues et les conséquences se font sentir tous les jours, à l'instar aujourd'hui de cette nouvelle fermeture. Les deux Départements travaillent toujours d'arrache-pied sur un nouveau projet.

Un bureau d'études, spécialisé dans le domaine des Ouvrages d'art et mandaté par le Département de l'Ain, a procédé à l'inspection détaillée du pont de Fleurville en fin d'année 2024. A la suite de cette inspection, des investigations complémentaires sur certains éléments constitutifs de l'ouvrage ont été nécessaires. Ces investigations supplémentaires ont révélé des fragilités sur certaines pièces de ponts.

Ces constatations engendrent les conclusions suivantes du bureau d'études :

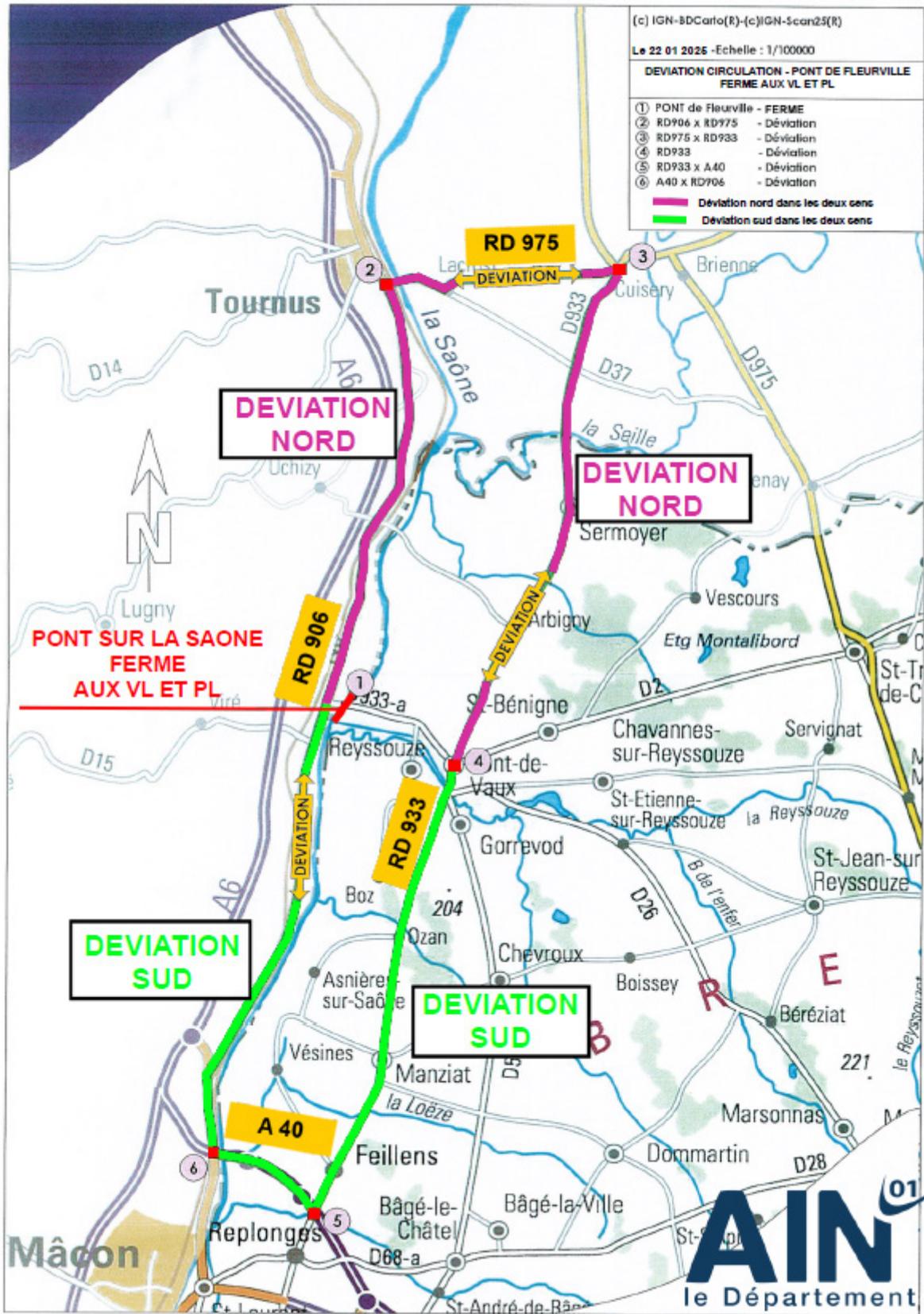
*« Au regard du non-respect récurrent de l'interdiction actuelle de franchissement par tout véhicule d'un tonnage supérieur à 3.5T (passage quotidien constaté), au regard de l'état de dégradations constatées de certains constituants de l'ouvrage, il est préconisé une fermeture immédiate à toutes circulations sur l'ouvrage (VL et PL), par mesure de sécurité, jusqu'à nouvel ordre. »*

A l'automne 2024, le Département de l'Ain avait déjà pris des mesures supplémentaires de limitation de tonnage et de gabarit pour interdire les véhicules de plus de 3.5 T. Celles-ci sont matérialisées par une signalisation adaptée et la mise en place de portiques métalliques régulièrement détériorés par les poids lourds hors gabarit. L'urgence étant de maintenir l'ouvrage en état, dans l'attente du projet définitif, le Département de l'Ain travaille sur toutes les options techniques qui permettraient d'envisager une réouverture aux circulations de type véhicules légers dans les meilleurs délais.

La fermeture du Pont de Fleurville va entraîner des perturbations de la circulation. Un itinéraire de déviation sera mis en place par les services du Département de l'Ain et passera par les RD906 / RD975/ RD933 et par l'A40 (cf plan au verso). Cet itinéraire, déjà en place pour les véhicules de plus de 3.5 T, devra être emprunté par les voitures et camions.

Le pont restera accessible pour les piétons et les deux-roues.

Nous invitons les usagers à la plus grande prudence et à respecter scrupuleusement la signalisation mise en place.



**CONTACT PRESSE**

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
 tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)